



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 91687

Texte de la question

Mme Valérie Corre interpelle M. le ministre des finances et des comptes publics sur la proposition, soulevée par de nombreux citoyens comme le collectif « France 2022 », de supprimer à terme la monnaie fiduciaire. Une telle réforme pourrait contribuer à lutter contre le trafic monétaire ou le vol tout en garantissant à l'État la conservation d'une trace de chaque transaction monétaire, dans la perspective de lutter contre toute transaction non déclarée. Elle pourrait également diminuer les frais pour l'État, liés à la production et à l'émission de la monnaie fiduciaire, à condition de s'accompagner d'une diminution des frais bancaires liés aux opérations par cartes bancaires, un chantier déjà engagé par le Gouvernement. Elle souhaiterait donc savoir, dans la perspective de répondre à ces interpellations citoyennes, si une telle réforme était envisagée à moyen ou long terme et si elle était, dans le cadre de l'union économique et monétaire et des traités européens, juridiquement possible.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91687

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 mars 2016

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9829

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)